



ALL THE DETAILS • POUR EN SAVOIR PLUS

Newsletter for the members of the Association of Justice Counsel
Bulletin d'information à l'intention des membres de l'Association des juristes de Justice

Vol. 4, No. 1, January 12, 2011

Vol. 4, No.1, 12 janvier 2011

Colleagues:

We have confirmed that exploratory discussions with Treasury Board will take place between January 17 to 19, 2011.

In anticipation of those meetings, we have drafted a series of 15 FAQs to help you answer some of the more pertinent questions that will no doubt be raised in the coming days and weeks. They are listed below.

We also strongly encourage you to complete the membership input call on collective bargaining. The deadline is this **Friday, January 14th**. If you have encountered technical difficulties filling out the on-line form, or didn't receive the votingplace.net email, with an assigned login and password, contact the AJC head office immediately at 1.866.218.3310 or at admin@ajc-ajj.com.

Membership FAQs

1 Who initiated exploratory discussions?

Treasury Board invited the AJC to participate in exploratory discussions on the LA collective agreement, which expires on May 9, 2011.

2 How are exploratory discussions different from conventional bargaining?

The timeline for exploratory discussions is condensed and there will be a focused number of bargaining priorities on the table.

Chères collègues, chers collègues,

Il a été confirmé que des discussions exploratoires avec le Conseil du Trésor sont prévues du 17 au 19 janvier 2011.

En préparation à ces rencontres, nous avons dressé une liste de quinze questions et réponses afin de vous aider à répondre aux questions les plus pertinentes qui seront nul doute soulevées dans les jours et les semaines qui suivent. Vous trouverez cette liste ci-dessous.

Nous vous encourageons aussi fortement à remplir le questionnaire à l'intention des membres qui porte sur les négociations collectives. La date limite est le **vendredi 14 janvier**. Si vous éprouvez des difficultés à remplir la formule sur Internet ou que vous n'avez pas reçu le message électronique de votingplace.net contenant un nom d'utilisateur et un mot de passe, veuillez communiquer immédiatement avec l'AJJ au 1-866-218-3310 ou à admin@ajc-ajj.com.

FAQ à l'intention des membres

1 Qui a entamé les discussions exploratoires?

Le Conseil du Trésor a invité l'AJJ à participer à des discussions exploratoires sur la convention collective des LA, qui prendra fin le 9 mai 2011.

2 En quoi les discussions exploratoires seront-elles différentes de la négociation classique?

L'échéancier aux fins des discussions exploratoires étant court, un nombre restreint de priorités en matière de négociation sera mis sur la table.

3 Will exploratory discussions have any effect on the normal bargaining cycle?

No. If exploratory discussions fail, the AJC will resume bargaining in the normal course.

4 When are exploratory discussions scheduled?

January 17 to 19, 2011.

5 Who will participate in the exploratory discussions?

The AJC Negotiations Team (NT), Treasury Board negotiators and senior management from the DOJ and PPSC.

6 What is the process for identifying bargaining priorities?

The NT will weigh a number of factors to help identify our bargaining priorities, including the membership input call results, individual correspondence from members, town hall feedback and consultations with AJC staff counsel and labour relations officers on emerging issues arising out of the present collective agreement. When considering any bargaining proposals, the NT will analyze key demographic LA bargaining unit information and other data applicable to comparator service providers in the public and private sectors to ensure that any assessment of Treasury Board's proposals are informed.

7 What is the AJC's top priority in general terms?

The AJC's top priority in general terms is to improve the overall conditions of employment by securing gains in compensation and benefits, and to increase resources and support for our members.

8 Will Treasury Board attempt to negotiate severance pay?

Although Treasury Board has not yet submitted any proposals, we anticipate that the employer will seek to negotiate severance pay, either during exploratory discussions or in the course of normal bargaining.

9 What is the AJC's position on severance pay?

As a responsible bargaining partner, the AJC is prepared to listen to any proposal that is made in good faith. The AJC understands that long term benefits, such as severance pay, are an important component of the LA collective agreement. Any meaningful analysis on this topic must begin with an understanding of the present value of future accrual of severance pay benefits to the membership. To

3 Est-ce que les discussions exploratoires auront une incidence sur le cycle normal de négociation?

Non. Si les discussions exploratoires échouent, l'AJJ reprendra les négociations normales.

4 Quand les discussions exploratoires sont-elles prévues?

Les discussions exploratoires se dérouleront du 17 au 19 janvier 2011.

5 Qui prendra part aux discussions exploratoires?

L'équipe de négociation (ÉN) de l'AJJ, les négociateurs du Conseil du Trésor et les cadres supérieurs du ministère de la Justice et du SPPC.

6 Quel processus permettra d'identifier les priorités en matière de négociation?

L'ÉN évaluera plusieurs facteurs afin d'aider à établir nos priorités pour la négociation, y compris les résultats des appels des membres, la correspondance des membres, les commentaires formulés lors des séances de discussion et les consultations avec l'avocat-conseil à l'interne et les agents des relations du travail portant sur les questions émergentes que soulève la présente convention collective. Lors de l'examen de toute proposition de négociation, l'ÉN examinera les données démographiques clés de l'unité de négociation des LA, ainsi que les autres données qui s'appliquent à des comparables dans les secteurs public et privé, afin de mieux évaluer les propositions du Conseil du Trésor.

7 Quelle est, de façon générale, la principale priorité de l'AJJ?

La principale priorité de l'AJJ consiste, de façon générale, à améliorer l'ensemble des conditions de travail en obtenant des gains aux niveaux de la rémunération et des avantages, et à accroître les ressources et le soutien aux membres.

8 Est-ce que le Conseil du Trésor tentera de négocier l'indemnité de départ?

Bien que le Conseil du Trésor n'ait pas encore soumis de propositions, nous prévoyons que l'employeur tentera de négocier l'indemnité de départ, soit lors des discussions exploratoires ou dans le cadre normal de la négociation.

9 Quelle est la prise de position de l'AJJ face à l'indemnité de départ?

ensure that our assessment of any proposal put forth by Treasury Board is informed, we are seeking specialized advice from an actuary. This will ensure our ability to determine whether what has been put on the table would result in improvements that are of a commensurate value to the membership.

10 What happens if an agreement in principle is reached between the AJC Negotiations Team and Treasury Board during exploratory discussions?

If an agreement in principle is reached during exploratory discussions, the AJC must hold a ratification vote. The agreement in principle requires the approval of a majority of the votes cast in a ratification vote.

11 Why accept Treasury Board's invitation to exploratory discussions?

Good faith negotiations require listening. Exploratory discussions will give us an opportunity to listen to Treasury Board's proposals, at no risk or loss to us at all.

12 Recently, some of the PSAC's bargaining units settled with Treasury Board following exploratory discussions. What did PSAC get?

PSAC secured a wage increase of 5.3% over three years, 2011 to 2013.

- 1.75% in 2011
- 1.5% in 2012
- 2.0% in 2013

PSAC also negotiated the cessation of severance pay, a long term benefit which entitles employees upon retirement to a week's pay for each complete year of continuous employment, up to 30 years, and for employees who resign prior to retirement, and with 10 or more years of continuous employment, one-half week's pay for each complete year of continuous employment up to a maximum of 26 years. In exchange, PSAC received a .75% salary increase (which was included in the 5.3% increase between 2010 and 2013.) PSAC also acquired a grandfathering scheme for those that currently enjoy severance pay, and earlier eligibility for many employees that do not presently enjoy the benefit. There are various cash and pay out options.

13 Isn't Treasury Board just going to offer the same deal as PSAC's?

If they do, and show no willingness other than imposing the exact same terms on the AJC membership, that would not be good faith bargaining, and we would halt exploratory discussions.

En tant que partenaire de négociation responsable, l'AJJ est disposée à examiner toute proposition faite de bonne foi. L'AJJ comprend que les avantages à long terme, tels que l'indemnité de départ, constituent un volet important de la convention collective des LA. Toute analyse significative de ce sujet doit commencer par la détermination de la valeur actuelle de l'acquisition future des indemnités de départ par les membres. Nous avons retenu les services d'un actuaire afin de s'assurer que la proposition formulée par le Conseil du Trésor se traduira pas des améliorations qui représenteront une valeur ajoutée pour les membres.

10 Que se passera-t-il si l'équipe de négociation de l'AJJ et le Conseil du Trésor en arrivent à une entente de principe pendant les discussions exploratoires?

Si on en arrive à une entente de principe pendant les discussions exploratoires, l'AJJ devra tenir un scrutin de ratification. L'entente de principe nécessitent l'approbation des membres par un vote ratification à la majorité des voix exprimées.

11 Pourquoi accepter l'invitation du Conseil du Trésor à prendre part aux discussions exploratoires?

Les négociations de bonne foi commandent l'écoute. Les discussions exploratoires nous donneront l'occasion d'écouter les propositions du Conseil du Trésor, sans risque ni perte pour nous tous.

12 Certaines unités de négociation au sein de l'AFPC viennent de conclure une entente avec le Conseil du Trésor au terme de discussions exploratoires. Qu'a obtenu l'AFPC?

L'AFPC a obtenu une hausse de salaire de 5,3 % échelonnée sur une période de trois ans, soit de 2011 à 2013.

- 1,75 % en 2011;
- 1,5 % en 2012;
- 2,0 % en 2013.

L'AFPC a également négocié la cessation de l'indemnité de départ, un avantage à long terme qui accorde aux employés, au moment de la retraite, une indemnité de départ dont le montant s'élève au traitement hebdomadaire pour chaque année complète d'emploi continu, soit jusqu'à concurrence de 30 ans, et aux employés qui démissionnent avant la retraite et qui possèdent au moins dix années d'emploi continu, une indemnité de départ dont le montant s'élève à la moitié du traitement hebdomadaire pour chaque année complète d'emploi continu, jusqu'à concurrence de 26 années. En retour, l'AFPC a obtenu une hausse de salaire de 0,75 % (qui a été incorporée à la hausse de salaire de 5,3 %

14 Is there a risk of further legislated wage controls beyond the Expenditure Restraint Act?

It is difficult to say at this time whether further legislated wage controls are planned beyond the ERA, which expires in May 2011. Given recent public statements made by Treasury Board and Department of Finance officials, it remains a possibility.

15 What impact would further legislated wage controls have on collective bargaining?

Legislated wage controls substantially interfere with collective bargaining. If Treasury Board imposes further legislation, it would only serve to exacerbate the infringement of our Charter rights to bargain openly and freely.

entre 2010 et 2013.) L'AFPC a également obtenu un mécanisme dérogatoire (clause grand-père) pour ceux et celles qui ont actuellement droit à une indemnité de départ, et une admissibilité anticipée pour de nombreux employés qui n'ont actuellement pas droit à cet avantage. Il existe diverses options au comptant et de paiement.

13 Le Conseil du Trésor ne va-t-il pas tout simplement nous offrir la même chose qu'il a offert à l'AFPC?

S'il dépose la même offre et s'il ne se montre disposé qu'à imposer les mêmes conditions aux membres de l'AJJ, il ne négociera pas de bonne foi et nous mettrons fin aux discussions exploratoires.

14 Y a-t-il un risque que d'autres contrôles des salaires soient légiférés au-delà de la Loi sur le contrôle des dépenses?

Il est difficile d'affirmer, à ce moment-ci, si d'autres contrôles des salaires légiférés seront prévus au-delà de la LCD, qui cessera d'avoir effet en mai 2011. Compte tenu des récentes déclarations publiques des fonctionnaires du Conseil du Trésor et du ministère des Finances, cela demeure une possibilité.

15 Quelle est l'incidence que les contrôles des salaires légiférés auraient sur la négociation collective?

Les contrôles des salaires légiférés auraient pour effet d'entraver sérieusement la négociation collective. Si le Conseil du Trésor impose d'autres lois, cela ne fera qu'aggraver la violation de nos droits garantis par la Charte à des négociations ouvertes et libres.